

15.03.2002 - 15:38 Uhr

## Accords SNP Société Neuchâteloise de Presse S.A. avec S.A. France-Antilles

Neuchâtel (ots) -

Christian et Fabien Wolfrath ont vendu 100% du capital actions et des droits de vote attachés du groupe "L'Express Communication Holding S.A." au groupe de presse France-Antilles, dont le président du directoire est M. Philippe Hersant et qui, lors de la signature était représenté par son chargé de mission, M. Jacques Richard, par ailleurs administrateur-délégué de "Chérix et Filanosa S.A." société éditrice notamment du quotidien "La Côte". Les effets de ce contrat irrévocable sont suspendus à la seule décision de la Commission de la Concurrence.

Mon frère Christian et moi-même conservons pour plusieurs années nos fonctions opérationnelles de directeurs au sein du groupe.

Quelques jours après cet évènement, sur lequel nous ne tenions pas à communiquer, par respect de la décision attendue de la Commission de la Concurrence, nous a été notifiée le 13 mars, une ordonnance judiciaire provisoire prise le 12 mars, faisant interdiction aux deux seuls actionnaires de « L'Express Communication Holding S.A. », de disposer de leurs actions. Cette ordonnance est tardive et inadaptée. Bien entendu nous formons, conjointement avec le groupe France Antilles, nouveau propriétaire de la société, opposition à toutes les conclusions de la demande de mesures provisoires. Le juge sera appelé à trancher dans de brefs délais.

D'un commun accord entre les partenaires, il a été décidé que les questions des journalistes sur ce dossier ne seront acceptées que par écrit, déposées au secrétariat de Fabien Wolfrath, Pierre-à-Mazel 39, 2001 Neuchâtel, ou par fax au +41 32 723 52 09.

Signé:

Fabien et Christian Wolfrath,  
ainsi que, pour le groupe France-Antilles, Jacques Richard.

Contact:

Voir ci-dessus

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003408/100015552> abgerufen werden.